

Commune de BOOTZHEIM  
**CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 17 mai 2021*

Sous la présidence de M. **ROHMER** Clément, Maire.

Date de convocation : 10.05.2021  
Nmb de membres élus : 15  
Nmb de conseillers en fonction : 14  
Nmb de conseillers présents : 12  
Nmb de procurations : 01

Etaient présents :

Mesdames, **DOUCHE** Angélique, **KLEINDIENST** Catherine, **BECKER** Thi, **LUDAESCHER** Irène, **LUSTENBERGER** Aude, **ULLMANN** Anne-Marie et Messieurs **HEMRIT** Brice, **FAHRNER** Dominique, **GEJMER** Martial, **RIEGERT** Olivier, **SIVADIER** Lucas

Etaient absents excusés :

Mme **WURTH** Sophie et M. **MATHIS** Benoît

Procurations :

Mme **WURTH** Sophie a donné procuration à M. **ROHMER** Clément

Secrétaire de séance :  
Anne-Marie **ULLMANN**

Ordre du jour :

**Préambule** : présentation de la société VALOCIME

1. **Approbation du PV de la séance du 20.04.2021**
2. **Antenne de radiotéléphonie mobile : valorisation**
3. **Fonds d'Innovation et de Transformation Numériques des Collectivités Territoriales (Site Internet)**
4. **Recrutement d'un agent par contrat d'alternance**
5. **Élections départementales et régionales : organisation des scrutins**
6. **Divers et information**

Ouverture de la séance à 18h35. Suite à un problème technique, l'intervention de la société VALOCIME démarre à 18h55

**Préambule**

M. LEDUC Guillaume, directeur commercial de la société VALOCIME, intervient en visioconférence. Il présente la société et ses activités. La société VALOCIME est une entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

Accusé de réception en préfecture  
067-216700567-20210517-2021-05-17-PV-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2021  
Date de réception préfecture : 25/05/2021

M. LEDUC explicite au Conseil Municipal l'offre de revalorisation des antennes de radiotéléphonie de la commune. Il précise que le site de Bootzheim a une vraie valeur ajoutée qui permet à la société VALOCIME de faire une offre intéressante.

Après un temps de questions-réponses, l'intervention de M. LEDUC s'achève à 19h50.

La séance se poursuit dans le respect de l'ordre du jour annoncé.

#### 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20.04.2021

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal de la séance du 20 avril 2021, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Il est soulevé que le titre du point 1 comportait une erreur de frappe à savoir : « Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19.03.2021 ». La date est erronée. Il fallait lire : « Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16.03.2021 ».

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16.03.2021 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** avec prise en compte de la remarque susmentionnée.

#### 2. ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE MOBILE : VALORISATION

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 16.03.2021 a approuvé de laisser, dans un premier temps, la gestion d'une antenne de radiotéléphonie à la société VALOCIME.

Suite à l'intervention de la société VALOCIME en préambule de la séance, M. le Maire souhaite recueillir les différents avis quant à la possibilité de souscrire avec la société VALOCIME pour les deux antennes de radiotéléphonie existantes sur le territoire de la commune.

A titre de rappel, il est précisé que la société VALOCIME propose de prendre à bail les emplacements des antennes de radiotéléphonie mobile situées sur les parcelles 103 et 105 sises section 17. Ces emplacements représentent respectivement 85 m<sup>2</sup> et 70 m<sup>2</sup> environ.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **RETIRE** la délibération du 20.04.2021 portant sur le point 4 C – approbation de devis : antenne de radiotéléphonie mobile : valorisation ;
- **ACCEPTE** le principe de changement de locataire des emplacements accueillant les antennes de radiotéléphonie mobile ;
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 19.03.2033, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement d'environ 85 m<sup>2</sup> sur la parcelle 103 sise section 17 ;
- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de réservation (emplacement sis section 17 parcelle 103) de 200 €/an à compter de la signature et jusqu'au 19.03.2033 ;
- **ACCEPTE** le montant d'un versement d'une prime de 1 000 € NET. ;
- **ACCEPTE** un loyer annuel (emplacement sis section 17 parcelle 103) de 5 000 € NET avec une indexation fixe annuelle de + 1%
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 24.11.2030, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement d'environ 70 m<sup>2</sup> sur la parcelle 105 sise section 17 ;

Accusé de réception en préfecture  
067-216700567-20210517-2021-05-17-PV-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2021  
Date de réception préfecture : 25/05/2021

- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de réservation (emplacement sis section 17 parcelle 105) de 200 €/ans à compter de la signature et jusqu'au 19.03.2033 ;
- **ACCEPTE** le montant d'un versement d'avance au loyer de 9 000 € NET. ;
- **ACCEPTE** un loyer annuel (emplacement sis section 17 parcelle 105) de 8 000 € NET avec une indexation fixe annuelle de + 1% ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de location à intervenir avec VALOCIME et tous les documents se rapportant à cette affaire.

**ADOPTÉ À 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

### 3. FONDS D'INNOVATION ET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (SITE INTERNET)

Par délibération du 20.04.2021, le Conseil Municipal a approuvé le devis de la société KARDHAM pour la création refonte du site Internet de la commune.

Entre la tenue de la séance et la transmission des délibérations au contrôle de légalité, la commune a été destinataire d'informations sur le Fonds d'Innovation et de Transformation Numériques des Collectivités Territoriales. La précédente délibération a donc été mise en attente et la décision n'a pas été notifiée au prestataire.

Renseignements pris auprès des services préfectoraux compétents, le projet de création d'un site Internet est éligible. M. le Maire propose que la commune sollicite le fond susmentionné dans le cadre de l'opération de création d'un site. Il rappelle que cette dernière représente un coût de 6 708 € TTC. A ce jour, le taux de participation dudit fond n'est pas connu.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier au titre du Fonds d'Innovation et de Transformation Numériques des Collectivités Territoriales dans le cadre du projet communal de création d'un site Internet ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4. RECRUTEMENT D'UN AGENT PAR CONTRAT D'ALTERNANCE

Il sera proposé de recruter une personne en contrat d'alternance dans le cadre du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) à compter du 30.08.2021 et pour la durée du cursus scolaire (2 ans).

Cette décision est soumise au préalable à l'avis du Comité Technique auprès de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Le dossier n'ayant pas encore pu être soumis, le point est ajourné à une séance ultérieure.

### 5. ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : ORGANISATION DES SCRUTINS

Les élections départementales auront lieu les 20 et 27 juin. La circulaire d'organisation en date du 28.04.2021 donne les informations nécessaires sur le protocole sanitaire en particulier.

Concernant la tenue des bureaux de vote, il revient en premier lieu aux conseillers municipaux de s'organiser pour la tenue desdits bureaux de vote. Le recours aux agent territoriaux de la collectivité est également possible. Enfin il est possible de faire appel aux électeurs de la

Accusé de réception en préfecture  
067-216700567-20210517-2021-05-17-PV-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2021  
Date de réception préfecture : 25/05/2021

commune qui seraient volontaires (et si possible vaccinés). Ce message a été relayé via la note d'informations mensuelle et l'application PanneauPocket. Quelques volontaires se sont manifestés en mairie. Actuellement, les plannings de permanences sont en cours d'élaboration.

Concernant les modalités pratiques, la salle polyvalente de Bootzheim, bureau de vote unique de la commune, permet de bien délimiter les deux scrutins à tenir et de mettre en place un sens de circulation des électeurs sans croisement. M. le Maire présente le plan d'organisation tel qu'il a été élaboré à ce jour au vu de la circulaire d'organisation des scrutins concernés.

## 6. DIVERS ET INFORMATIONS

### A. Remerciements

M. le Maire souhaite remercier les conseillers municipaux qui ont récemment donné de leur temps au service de la commune.

En premier lieu, Mme WURTH et M. SIVADIER sont remerciés pour l'aide précieuse à nos ouvriers communaux dans le cadre du démontage et rangement des décorations de Pâques.

De même, M. le Maire adresse un grand merci à celles et ceux qui ont distribué les notes d'informations et tracts liés à la vente de fleurs et plants.

Enfin, M. le Maire félicite l'ensemble des conseillers municipaux ayant participé à l'opération « fleurs et plants ». Cette opération a été réalisée en partenariat avec l'Horticulteur FAHRNER de Wittisheim sur le même modèle que l'an passé (livraison) en raison de la crise sanitaire. L'organisation administrative assurée par Mmes DOUCHE et KLEINDIENST en partenariat avec le secrétariat de mairie, est saluée. Quant à la logistique de distribution, elle s'est bien déroulée grâce à l'implication du plus grand nombre. L'opération « fleurs et plants » a une nouvelle fois été plébiscitée par les administrés ce qui laisse présager un village bien fleuri.

### B. Point sur les travaux réalisés

La société GERNER est intervenue le 26.04.2021 pour réaliser des travaux de signalisation (peinture routière, barrière de sécurité à l'école, plot anti-franchissement dans la rue de la Forêt).

De même, l'entreprise JEHL a effectué des travaux de remise en état du bosquet aux abords du 4 rue des Artisans. La zone a été aplanie et ensemencée afin de l'assainir. Les administrés en seront informés afin que ce secteur reste propre et ne soit plus l'objet de dépôt en tous genres.

### C. EPF Alsace / 4 rue des Artisans

Suite à un entretien avec les services de l'EPF Alsace, la propriété 4 rue des Artisans subira un diagnostic structure dès que les statuts de l'EPF le permettront.

En attendant et suite à des sollicitations relatives aux installations photovoltaïques, des démarches seront entreprises pour définir si la toiture du hangar est susceptible d'accueillir un tel équipement ; et avec quelles aides financières.

Ce projet avance petit à petit en concertation avec l'EPF.

### D. Stationnement à BOOTZHEIM

Face aux nombreuses incivilités et infractions liées au stationnement, dans toute l'agglomération, M. le Maire souhaite mettre en place des actions de sensibilisation et d'informations quant au mauvais stationnement et à la gêne occasionnée.

A terme, une réflexion globale sur la question du stationnement dans le village devra être engagée.

E. JUMELAGE / décès de M. DELBARY

M. DELBARY Robert, ancien maire de Plazac est décédé fin avril 2021. La commune s'est chargée de faire livrer deux gerbes de fleurs pour les obsèques. Un hommage a également été transmis à la commune de PLAZAC. Celui-ci a été lu par M. LAFONT lors des obsèques.

Lorsqu'un voyage à Plazac pourra de nouveau avoir lieu, il est envisagé de procéder à un hommage par un recueillement et un dépôt de gerbe ou de plaque au droit de la sépulture de M. DELBARY.

F. Commémoration du 8 mai

Conformément à l'année passée et en raison de la crise sanitaire, la commémoration du 8 mai n'a pas pu avoir lieu. Un dépôt de gerbe a été réalisé en comité restreint.

Les habitants ont pu venir retirer des petits drapeaux bleu/blanc/rouge afin de décorer leurs jardinières, balcons en ce jour du 8 mai. Les enfants de l'école ont également reçu chacun un drapeau. L'initiative a été favorablement accueillie et les drapeaux, petits ou grands, ont honoré cette journée.

G. Phrase d'accroche de Bootzheim

Dans le cadre de la création du nouveau site Internet et des supports de communication à venir, il semble intéressant d'adjoindre une phrase d'accroche au blason de la commune de Bootzheim. Les exemples des communes voisines sont présentés. Quelques propositions sont également faites au Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite que l'école, plus particulièrement la classe de cycle 3 (Mme LOSSER) soit sollicitée et fasse des propositions. De même, il est proposé que le choix final puisse être fait par les habitants de la commune via la note d'informations mensuelle par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 21h10.

Fait à BOOTZHEIM, le 21 mai 2021.  
Le Maire, Clément ROHMER

